



## Notre artisan nous envoie un devis imprévu en cours de chantier

Par **Togusa**, le **21/09/2023** à **19:03**

Bonjour,

L'artisan avec qui j'ai signé le devis pour de nombreux travaux de réhabilitation d'une partie de notre maison tente de nous arnaquer.

Dans le devis est prévu ainsi mentionné : "Fouille en excavation intérieur, pour décaissement, avec des moyens mécaniques, et chargement manuel dans le camion ou la benne et transport jusqu'au décharge autorisé". l'ensemble de l'évacuation est donné pour 27 m3 sur le devis sachant que le réel représente 23m3 en comptant l'ancienne dalle et l'excavation (il y a une marge mais on s'en fiche) et localisé au "Sol intérieur". L'objectif étant ensuite de procéder à la mise en place d'un hérisson, d'une couche de sable et d'une dalle neuve de 12 cm. La casse de la dalle est presque terminée.

Aujourd'hui j'ai reçu un devis pour une somme de 6800 € qui ne mentionne que la partie casse et évacuation de l'ancienne dalle avec pour prétention "NON MENTIONNE PAR LE CLIENT DANS LE DEVIS INITIAL". ??????

Il n'y a pas de ligne spécifique à la casse de l'ancienne dalle et son évacuation dans le devis initial. Seulement la ligne concernant l'excavation de la zone et son cubage laissant entendre que la dalle ne peut qu'être comprise dedans. Il a toujours été question dans nos discussions que la dalle serait cassée par leur soins, et c'est d'ailleurs la première action qui a été demandé aux ouvriers quand ils sont arrivés sur le chantier.

Ma question : a-t-il le droit de nous imposer ce nouveau devis ?

Vous imaginez notre désarroi devant cette réception ....

Merci à vous.

Par **Cousinnestor**, le **22/09/2023** à **12:29**

Hello !

**Togusa** il faudrait nous donner le contenu exact de ces deux devis avec des éléments de compréhension probant sur leur éventuelle "articulation" (s'ajoutent-ils ? si le second reprend

une partie du 1er, que devient le reste de la prestation envisagée ? avez-vous accepté formellement le 1er ? avez-vous demandé pourquoi ce 2ème devis ? etc...).

Ceci dit Il a le "droit" de vous présenter un autre devis, et vous avez le "droit" de ne pas l'accepter. Si le 2ème mentionne vraiment "que la partie casse et évacuation de l'ancienne dalle avec pour prétention "NON MENTIONNE PAR LE CLIENT DANS LE DEVIS INITIAL", faites-lui remarquer que vous avez bel et bien demandé cela, que c'est lui qui a rédigé le 1er devis en toute connaissance de cause du besoin de "Fouille en excavation intérieur, pour décaissement, avec des moyens mécaniques, et chargement manuel dans le camion ou la benne et transport jusqu'au décharge autorisé" 😊 !

A+

Par **Togusa**, le **22/09/2023** à **13:53**

Bonjour et merci pour votre réponse.

le devis signé comprend de nombreuses pages, mais je vais vous retranscrire ici tout ce qui concerne la partie sol du bâtiment :

" Terrassement :

- Fouille en excavation intérieur, pour décaissement, avec des moyens mécaniques, et chargement manuel dans le camion ou la benne et transport jusqu'au décharge autorisé  
Localisation : sol intérieur Quantité : 27m3

- Fouille en rigole, avec des moyens mécaniques, et chargement manuel dans le camion ou la benne et transport jusqu'au décharge autorisé.  
Localisation : Longrine

Fondation :

- Hérisson sous dallage de 20 cm d'épaisseur, par remplissage et extension en couches d'épaisseur ne dépassant pas 20 cm, en graves 40/80, comprends compactage postérieur avec plaque vibrante.  
Localisation : ensemble RDC Quantité : 55m<sup>2</sup>

- Plateforme en lit de sable dressé +/- 5cm d'épaisseur pour régularisation sol.  
Localisation : ensemble RDC quantité : 55m<sup>2</sup>

Dalle :

- étanchéité sous dallage avec film de polyéthylène de 0.2 mm  
Localisation : ensemble RDC quantité 55m<sup>2</sup>

- Dallage en béton armé de 12 cm d'épaisseur, réalisé avec béton C20/25 prêt à l'emploi, coulage depuis le camion, treillis soudé en acier etc ...  
Localisation : ensemble RDC Quantité 55m<sup>2</sup> "

Voilà, en comptant l'épaisseur de l'ancienne dalle et la terre à retirer nous somme à 12cm +

5cm + 20cm sur 55m<sup>2</sup> = 20.35 m<sup>3</sup> sur lequel il faut bien sur appliquer une marge.

Le devis reçu hier :

Démolition de la dalle en béton

NON MENTIONNE PAR LE CLIENT POUR LE DEVIS INITIAL

au marteau piqueur, avec évacuation des gravats à la brouette

Localisation : ensemble pièce principale

Pour répondre à vos questions:

- oui ils s'ajoutent.

- le second ne reprend aucune partie du premier. c'est une nouvelle prestation.

- le premier devis a été signé, l'acompte envoyé, les travaux entamés. La casse de la vieille dalle a été la première action, il en reste actuellement un petit bout de 6/8 m<sup>2</sup> avec des gravats partout devant chez nous. Les gars sont parties sur un autre chantier car le plombier a dû intervenir sur de la tuyauterie, et ils sont censé revenir lundi, mais pas de nouvelle à cet instant.

- la raison de ce 2eme devis et que selon l'artisan nous lui aurions caché la nécessité de la casse de la dalle et qu'il aurait exécuté une prestation qu'il n'avait pas à faire ?????

Il est venue 2 fois pour effectuer des relevés. Dès la lecture du 1er devis, la ligne concernant l'excavation a été expliqué oralement comme désignant le sol du bâtiment, et à nouveau à la lecture du devis final que nous avons signé. Cette partie du devis n'a jamais été modifié sur les 4 versions avant la définitive. Toutes les discussions orale ou téléphonique concernant le sol confirme que c'était prévu et même nécessaire pour repartir sur une base neuve pour le futur plancher chauffant.

Voilà, désolé pour tout ce texte. Notre grande frayeur au delà de ce devis, c'est qu'il stop les travaux pour nous mettre la pression vis à vis de ce nouveau devis. Nous n'avons actuellement plus de moyen de chauffage, et n'en auront pas tant que la nouvelle dalle ne sera pas faite.

Merci à vous.

Par **Marck.ESP**, le **22/09/2023 à 18:56**

Bienvenue

Ce travail aurait -il été omis dans l'étude préalable au devis ?

Par **Togusa**, le **22/09/2023 à 21:19**

Bonsoir.

Aurait-il oublié de prendre en considération la casse de la dalle ? C'est impossible.

Après la première lecture du devis pour m'expliquer ce que désignait chaque ligne du devis, j'ai envisagé un temps de casser et évacuer moi même les gravas pour baisser les couts, ou de casser seulement la chappe maigre pour obtenir la réserve suffisante pour le montage du sol chauffant. C'est le patron lui même qui m'a affirmé la nécessité de tout retirer pour repartir à neuf. Du coup sur toutes les versions du devis, la partie que j'ai reporté au dessus n'a jamais changé, et en 1er comme en dernière lecture avant signature, la ligne "Fouille en excavation intérieur, pour décaissement, etc ..." m'a bien été reconfirmé comme étant le retrait du sol.

Ce qu'il fait je pense, c'est juste jouer sur l'ambiguité de la dénomination.

J'ai oublié de préciser que le vendredi 15 septembre, ses ouvriers posaient le film isolant au sol avec le ferrailage directement sur la terre battue après retrait de la vieille dalle, et sans avoir excaver pour mettre hérisson et sable. Lorsque j'ai posais la question au patron il m'a répondu que tout était normal car le sol était de meilleur qualité que prévu. Il ne m'a pas prévenu de lui même, il ne m'a pas demandé si cela me convenait, il n'y a pas eu de proposition d'avenant pour cette modification. Si je ne vivais pas sur place, comment savoir si il n'aurait pas coulé la nouvelle dalle sans me prévenir de l'absence des autres prestations. Du coup le lundi 18 je le prévenai sans débordement et sans insinuations qu'il allait devoir respecter le devis telle que lui-même l'avait défini. Il a accepté en rechignant et essayant de trouver des excuses, mais j'ai tenue bon sans énervement. Il l'a très mal pris quand même.

Merci.